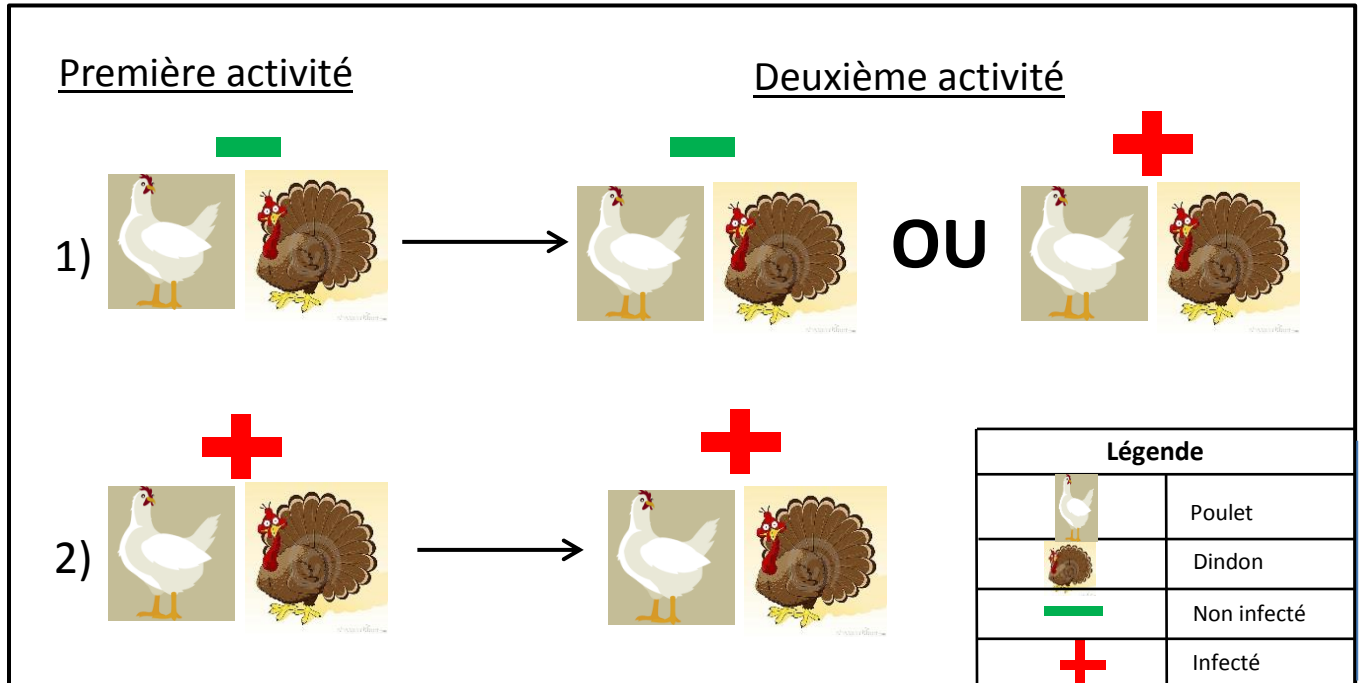




### 3. Restrictions de capture des lots d'oiseaux dans les cas de *Mycoplasma gallisepticum* (MG)

Lors de cas déclarés de MG, des restrictions de capture des lots d'oiseaux doivent aussi être suivies pour minimiser les risques de propagation de la maladie. Ces conditions prennent en considération qu'il n'y a actuellement pas de vaccin disponible pour cette maladie. Ces règles s'appliquent sur une base journalière.

Voici les principes à respecter :



### 4. Recommandations en rapport avec les activités impliquant des poulettes/pondeuses commerciales/de reproduction dans les cas de LTI et MG

Si certaines entreprises sont impliquées de façon concomitante dans des activités de transfert, de vaccination ou de capture de poulettes/pondeuses commerciales/de reproduction et des activités de détasement et de capture de poulets ou de dindons (pour MG seulement) certaines restrictions de ces activités doivent être respectées que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone à risque.

Les activités de transfert ou de vaccination de poulettes commerciales/reproduction ne devraient être ni précédées ni suivies le même jour par des activités de détasement ou de capture de poulets ou de dindons (pour MG seulement).

Les activités de capture de poulettes commerciales/de reproduction pour abattage peuvent se faire le même jour que des activités de détasement ou de capture de poulets ou de dindons, mais les captures de poulettes doivent se faire en premier.